



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle VIADUC,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle  
GAZEL

Nombre de conseillers : **ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame la Maire**

**Délibération numéro :**  
**2022/022**

**Vacance d'un poste  
d'adjoint et élection  
d'un nouvel adjoint au  
Maire**

**ETAIENT EXCUSES** : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**PROCURATIONS** : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022  
La Maire

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) pris notamment en son article L.2122-4, L.2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15 ;

Vu le procès-verbal de l'élection de Madame la Maire et des Adjointes qui a eu lieu le 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2020/057 du Conseil municipal du 03 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération en date du 07 avril 2022 portant élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission,

M. Michel DURAND a été élu adjoint au Maire au poste de premier adjoint. Par cette élection, ce poste est devenu vacant.

Accusé de réception en préfecture  
012-211201454-20220407-2022DL\_022-DE  
Reçu le 07/04/2022

Acte dématérialisé

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé de conserver le poste de 7ème adjoint et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Ce nouvel adjoint occupera le rang huit (8), soit 7ème adjoint.

Cette élection sera au scrutin secret à la majorité absolue.

L'article L.2122-7-2 du CGCT dispose qu'il y a lieu « ...,en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l'unanimité** ;

1. De constater la vacance du poste de 7ème Adjoint,
2. De maintenir le nombre d'adjoint à 10 (dix), conformément à la délibération du 03 juillet 2022,
3. De pourvoir au poste devenu vacant, de 7ème adjoint, en précisant que chaque élu de même sexe (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat,
4. D'entériner que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang huit (8), 7ème adjoint,
5. D'acter les éléments sus cités avant les opérations de vote,
6. De procéder à la désignation du 7ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mesdames EL MEROUANI et ESON

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Thierry PEREZ-LAFONT porte sa candidature.

#### 1er tour de scrutin

Sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents	27	
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) :	30	
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau		3
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) :	23	
e) Majorité absolue :	12	

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry PEREZ-LAFONT	23	Vingt-trois

Monsieur Jean-Claude BENOIT a obtenu une voix.

Monsieur Michel DURAND a obtenu une voix.

**M. Thierry PEREZ-LAFONT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **7ème Adjoint**, et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an  
susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa  
publication.



# ELECTION DU Premier ADJOINT

## FEUILLE DE PROCLAMATION Annexée au procès-verbal de l'élection

### NOM ET PRENOM DE L'ELU (dans l'ordre du tableau)

QUALITE (M. OU MME)	NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	FONCTION CONFERE	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Monsieur	PEREZ-LAFONT Thierry	27/03/1961	7ème Adjoint	Vingt-trois

La Maire de Millau,  
Emmanuelle GAZEL

Le secrétaire de séance  
Valentin ARTAL

Les assesseurs du Bureau de Vote  
Bouchra EL MEROUANI

AuréliE ESON